

# HESS

PÂTISSERIE

CONFISERIE

• SALON DE THÉ au premier étage

SPÉCIALITÉ DE GÂTEAUX AU BEURRE

Angle rues du Bassin / Treille 2, Neuchâtel

Téléphone 038 / 5 19 91

confort et

bien-être

par l'électricité

ENSA

mode



teinturier

NEUCHÂTEL : Rue du Bassin 8 - Maladière 20 - Battieux 3

PESEUX : rue de Neuchâtel 1 SAINT-BLAISE : Grand'rue 8

LE LOCLE : D.-JeanRichard 21

LA CHAUX-DE-FONDS : Place de l'Hôtel-de-Ville - Gantianes 40

## LA COUPE GIOVANELLI

La Coupe « Francesco Giovanelli » a été instituée en 1951 par le Yacht Club d'Italie en mémoire d'un des plus grands yachtsmen italiens.

Le Y. C. I. affecte cette coupe comme prix de régates internationales de yachts de la série des 5,50 m. I. C. La coupe reste toujours la propriété de Y. C. I. et le club qui la remporte n'en est détenteur qu'à titre provisoire. Elle se court chaque année, conformément à un règlement spécial dont nous donnons ici un aperçu :

— Un seul yacht par nation est admis à participer à ces régates. Il devra battre pavillon du pays représenté. L'équipage ne doit être composé que d'amateurs, de cette même nationalité.

— Toute société nautique étrangère reconnue par l'autorité nationale de son pays d'origine peut lancer un défi par l'entremise de son autorité nationale. Le yacht représentant l'Italie sera désigné par le Y. C. I. (Celui qui courra sous pavillon suisse, par exemple, est désigné par l'Union suisse de yachting.)

— Les yachts sont soumis aux règles de course de l'I. Y. R. U. (Union internationale de yachting). D'autres articles ont trait à l'organisation des régates et du comité spécial, aux dates et lieu de la compétition et à la manière de lancer les défis.

— Les régates ont lieu quel que soit le nombre des yachts engagés et comprennent trois épreuves. Si les deux premières courses ont été gagnées par un même yacht, la troisième est supprimée. Au contraire, si les deux premières régates sont gagnées par deux yachts différents, la troisième sera courue par les deux gagnants.

— Si la coupe, détenue par un club étranger, n'a pas fait l'objet de défi, ou si elle n'a pas été courue pendant deux années consécutives, elle devra être restituée au Y. C. I.

— Le club étranger détenteur de la coupe peut, l'année suivante, organiser les régates dans ses eaux nationales; mais la coupe ne pourra être courue, dans les eaux de la même nation étrangère, plus de deux fois consécutives. La troisième fois les régates de la Coupe seront organisées dans les eaux italiennes.

\* \* \*

Rappelons que la Coupe Giovanelli a été gagnée, en 1962, par M. Alberto Ferrari, du Zürcher Yacht Club, qui a proposé au Cercle de la Voile de Neuchâtel d'organiser ces régates.

Si le Cercle de la Voile a l'honneur de faire courir la Coupe Giovanelli pour la première fois en Suisse, il le doit aussi à la très grande amabilité et à la généreuse amitié du Yacht Club d'Italie et à son président M. Beppe Croce.